

Zeitschrift: Revue économique et sociale : bulletin de la Société d'Etudes Economiques et Sociales
Herausgeber: Société d'Etudes Economiques et Sociales
Band: 42 (1984)
Heft: 3

Artikel: SOGEVA ou le risque d'entreprendre
Autor: Immer, Pierre
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-139169>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 14.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

SOGEVA

ou le risque d'entreprendre

Pierre Immer,
président de Sogeva,
Lausanne

Que révèle la dénomination Sogeva? Quelle relation établir entre Sogeva et le risque d'entreprendre? Simplement qu'en affaires, le risque le plus grave c'est de ne rien faire.

Expliquons-nous. En automne 1983, Z., assistant à l'Ecole polytechnique fédérale de Lausanne (EPFL), met au point un logiciel qui, à l'aide d'une calculatrice de table, permet de réaliser des masques pour circuits en lignes microrubans. Un traceur effectue la découpe. Z. atteint ainsi le but qu'il s'est fixé: créer un outil pédagogique que les étudiants vont utiliser pour leur formation.

Pourquoi seulement les étudiants? Pourquoi le procédé, nouveau et original n'intéresserait-il pas certaines entreprises? Lesquelles? Comment organiser et financer la promotion? Z. s'adresse à Sogeva qui, après étude, assure le financement et commercialise le procédé sous le nom de Micros. Z. et Sogeva ont pris le risque d'entreprendre.

Les buts et les ambitions de Sogeva sont plus larges et vont plus loin. Pour les comprendre, il faut revenir à l'EPFL. Des moyens limités, en finances et encore plus en personnel, conduisent l'EPFL à les affecter en priorité à ses missions principales: la formation des ingénieurs, architectes et mathématiciens et la recherche de haut niveau.

D'autres activités, bien que liées étroitement à ces missions principales, doivent être repensées. Elles seront soit abandonnées, soit poursuivies, selon les principes de l'économie privée. La gestion des projets de recherche sous mandats industriels a été réorganisée de manière à affecter directement les recettes qui en proviennent aux projets correspondants. Les publications scientifiques de l'Ecole ont été reprises par les *Presses Polytechniques Romandes*, fondation de droit privé qui en assure l'édition et le rayonnement sous sa seule responsabilité. Certaines tâches concernant l'exploitation et l'intendance sont aussi repensées ou rendues à l'économie privée.

La limitation des moyens développe le risque d'entreprendre. L'obligation d'autofinancer certaines activités incite à négocier plus rigoureusement les prestations de services scientifiques fournies à l'économie. La nécessité de trouver des ressources supplémentaires conduit à monnayer plus farouchement les transferts de technologie de l'Ecole à l'industrie. Nous rejoignons ainsi les propos de Robert Briod dans son introduction au rapport d'activité 1982-1983 de l'Office vaudois pour le développement du commerce et de l'industrie: «*Le vécu de l'événement industriel quotidien vaudois montre à quel point le corps professoral tient entre ses mains une grande part de notre avenir économique. La liaison qu'il faut établir entre lui et les industries ne doit pas être latente, mais active, mobilisée et dynamique. Toute idée nouvelle captée par le corps professoral ou les instituts n'a pas à être seulement enregistrée et évaluée intellectuellement, mais il faut qu'elle soit communiquée aux milieux industriels qui ont le devoir d'être réceptifs.*»

Les activités de Sogeva s'inscrivent dans ce contexte, comme d'ailleurs les opérations «EPFL-Economie» du Service de prospective et recherche de l'EPFL. Ce sont aussi les objectifs de la Commission vaudoise de recherche industrielle portée récemment sur les fonds baptismaux.

Sogeva a été créée au printemps 1983, sous forme d'une association à but non lucratif, à l'initiative de membres de l'EPFL et de personnes indépendantes. Elle a débuté ses activités dès l'automne 1983. Ses buts sont à la fois ambitieux et simples: rendre service à la communauté universitaire et principalement à l'EPFL. Elle entend intervenir lorsque l'action sort du centre de la cible sur laquelle se focalisent les moyens de l'EPFL et lorsque des opérations peuvent être réalisées sur une base privée.

Face au chercheur, emprunté par les facteurs économiques, financiers et administratifs, Sogeva offre son appui et ses conseils. Face à des activités de formation continue, d'exploitation, ou impliquant un risque commercial qu'il n'appartient pas de faire prendre à une institution de droit public, Sogeva apprécie la situation et, selon le cas, offre de prendre l'opération en mains. En quelques mois, Sogeva a plusieurs réalisations à son actif:

- En collaboration avec l'EPFL, Sogeva a organisé un cours de formation continue très spécialisé, appelé à se répéter l'année prochaine.
- Sogeva gère les redevances de la commercialisation d'un appareil pour la mesure des sols, d'un appareil électronique et d'un appareil médical.
- Sogeva commercialise elle-même un logiciel assorti d'un outil spécial.
- Sogeva collabore à la création d'une association suisse de capital risque.
- Sogeva assume des activités d'exploitation.
- Sogeva participe à des prestations de services scientifiques.

Ces résultats attestent de l'existence d'un besoin. Sogeva cherche à y faire face pour seconder l'EPFL, lui faciliter son ouverture sur l'extérieur et la décharger de certaines de ses missions.

De manière plus subtile et sans aucune exclusivité, Sogeva contribue à développer l'esprit d'entreprise. Enfin, ses activités apportent une plus-value financière d'une part à la Caisse fédérale qui finance l'EPFL au travers de son budget et, d'autre part, aux instituts de l'EPFL pour la poursuite de leur mission de recherche. En outre, Sogeva entend contribuer, modestement il est vrai, au développement de l'économie.

Pour être complet, il faut préciser que Sogeva n'a pas de prétention à l'originalité. L'Université de technologie de Compiègne, l'Ecole nationale supérieure des mines de Paris, l'Université technologique de Trondheim et l'Université technologique de Loughborough, pour ne citer qu'elles, bénéficient depuis des décennies du soutien souvent massif d'organisations similaires à Sogeva. A côté de celles-ci, Sogeva est en âge de ne faire que de la figuration. Mais être figurant n'est-ce pas paraître au moins en scène? Et ses projets ne l'autorisent-ils pas à nourrir l'ambition d'y faire carrière?